



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Carriere

Question écrite n° 50902

### Texte de la question

M. Alain Le Vern attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des élèves-professeurs des cycles préparatoires du CAPET interne et du CAPLP2 interne, recrutés sur concours, qui sont majoritairement d'anciens maîtres auxiliaires avec au moins trois années d'ancienneté d'enseignement. Leur statut d'élèves-professeurs - fonctionnaires stagiaires - le temps de leur formation de deux ou trois ans ne leur permet pas d'envisager l'avenir avec sérénité. Au terme de la formation, ils n'ont aucune garantie de réussite aux concours, les places se rarefiant, et encore moins de réemploi en cas d'échec. Il lui demande des dispositions pour leur garantir le réemploi, une reconnaissance de la formation par une équivalence leur permettant de se représenter aux concours de recrutement et pour cette année, la possibilité de se présenter au concours réserve : en particulier pour les secondes années qui, de fait, ne pouvaient pas être en poste le 14 mai 1996.

### Données clés

**Auteur :** [M. Le Vern Alain](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50902

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1988